

Questions orales

M. Trudeau: Je ne sais pas si le député m'a compris. Je n'ai pas parlé d'un comité, j'ai parlé de la Chambre elle-même, j'ai dit que le gouvernement a l'intention de proposer à la Chambre un projet de loi relatif à la Constitution ou une résolution relative à la Constitution. Nous espérons qu'à ce moment-là, non seulement un comité de députés, mais l'ensemble, y compris je l'espère les députés du parti progressiste conservateur, pourront enfin proposer quelque chose de concret à la Chambre en ce qui a trait à leur pensée constitutionnelle.

* * *

[Traduction]

LE LOGEMENT**DEMANDE DE PROLONGATION DU PROGRAMME D'ISOLATION DES MAISONS ET DE DÉGRÈVEMENT DES SUBVENTIONS**

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Merci beaucoup, monsieur l'Orateur. J'aimerais poser une question au ministre d'État chargé des Affaires urbaines. Je crois qu'il est derrière les rideaux.

Une voix: Il se cache.

Des voix: Oh, oh!

Une voix: Faites entrer le petit trouper du Québec.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, le ministre d'État chargé des Affaires urbaines sait-il qu'en raison des nombreuses complexités du programme d'isolation, seulement 2,800 demandes ont été reçues, soit 800 de plus que ce que l'on attendait par jour? Étant donné cette absence de réponse initiale, le ministre est-il disposé à relancer le programme et à prolonger la date limite d'admissibilité jusqu'à 1931 afin de permettre à plus de Canadiens se s'en prévaloir?

L'hon. André Ouellet (ministre d'État chargé des Affaires urbaines): Oui, monsieur l'Orateur, ce programme est à l'étude.

M. Darling: Monsieur l'Orateur, étant donné l'absence de dégrèvements d'impôt accordés aux Canadiens, je me demande si le ministre accepterait de faire une exception en exemptant d'impôt les subventions accordées à ceux qui habitent l'Ontario et les provinces autres que l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse? Ce serait sans nul doute un stimulant. Le programme n'a pas été vraiment couronné de succès, comme le ministre le reconnaît, et un tiers du coût de ce programme a été accaparé par les frais d'administration.

M. Ouellet: Monsieur l'Orateur, je ne suis pas d'accord avec la proposition du député. Il est beaucoup trop tôt pour en arriver à cette conclusion au sujet de la valeur du programme. C'est un excellent programme qui ne fait que commencer et le député devrait être patient et attendre un peu avant de tirer des conclusions.

* * *

LES FINANCES**PROPOSITION D'AFECTER À LA RÉDUCTION DES PRIX LES BÉNÉFICES RÉSULTANT DE LA HAUSSE DU PRIX DU PÉTROLE**

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, ma question au ministre des Finances découle d'une

réponse qu'il a donnée au chef de notre parti, le député d'Oshawa-Whitby, dans laquelle il affirmait que le premier ministre de la Saskatchewan avait préconisé d'ajuster le prix de notre pétrole au prix mondial. Compte tenu du fait que le premier ministre Blakeney avait proposé alors que l'excédent sur le prix de \$8 le baril serve à constituer un fonds national de développement des ressources, et compte tenu du fait que le gouvernement, plutôt que d'appliquer ce principe, a laissé les sociétés pétrolières profiter des augmentations de prix de sorte que les chiffres publiés par le gouvernement lui-même montrent qu'entre 1971 et 1976 le produit brut de ces augmentations a atteint 13.3 milliards de dollars et que les profits nets d'impôt ainsi réalisés se sont élevés à 6.7 milliards de dollars, soit une augmentation de plus de 50 p. 100, le ministre ne croit-il pas que si le gouvernement refuse de placer ces sommes supplémentaires dans un fonds national de développement des ressources, il devrait, de toute évidence, s'en servir pour diminuer les prix et soulager un peu les consommateurs canadiens?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois que le député ne fait que confirmer ce que j'ai dit, à savoir que le premier ministre de la Saskatchewan a bel et bien préconisé l'application du prix international dans le cas du pétrole. Le député, bien sûr, propose que l'on utilise ces montants d'une autre façon, mais cela ne protégerait pas le consommateur. D'ailleurs, c'est en réalité parce que nous n'avons pas appliqué le prix international que nous avons été en mesure de maintenir le prix du pétrole et du gaz au Canada plus bas que le prix international.

* * *

L'ÉNERGIE**PÉTROLE—L'AFECTATION À L'EXPLORATION PAR LES SOCIÉTÉS DES SOMMES RÉSULTANT DES HAUSSES DE PRIX**

M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, le ministre prend à la légère le fait que l'argent ne sert pas à l'exploration. La vérité, c'est que...

Une voix: Il n'a pas dit cela.

M. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles): La vérité, c'est que, d'après les propres études du gouvernement sur l'utilisation des revenus supplémentaires que les sociétés pétrolières ont ainsi touchés, celles-ci n'ont augmenté que de 104 p. 100 leurs investissements dans le domaine de l'exploration au Canada, par rapport à 568 p. 100 à l'étranger, donc une augmentation de cinq fois supérieure à celle observée au Canada. Comme le programme gouvernemental qui accordait aux sociétés pétrolières ces très importants revenus supplémentaires ne s'est pas traduit par un effort d'exploration proportionnellement accru, n'est-il pas évident que le gouvernement devrait maintenant décider d'annuler l'augmentation de \$1 le baril qui est censée entrer en vigueur le 1^{er} janvier ainsi que l'autre augmentation de \$1 le 1^{er} juillet, augmentations qui porteraient le prix du baril à \$12.75 et s'accompagneraient de hausses du gaz naturel, afin de soulager les consommateurs canadiens, qui d'après l'indice des prix des marchandises subiront une augmentation de 14.5 p. 100.